

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

DECISION MUNICIPALE N° 2026/06/24

Le Maire de Merville,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

Vu, la délibération n° 2026-014 du Conseil Municipal de Merville en date du 21 mars 2026, portant délégations accordées au Maire ;

Vu, la nomenclature comptable M57 applicable à la commune de Merville depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Vu, la délibération n°2026-039 approuvant le budget primitif 2026 qui prévoit 4 600 € de crédits autorisés pour l'opération 27 intitulée « Mobilier Urbain » en dépenses de la section d'investissement ;

Vu, la délibération n°2026-039 approuvant le budget primitif 2026 qui stipule que Madame le Maire est autorisée à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits afférents aux dépenses de personnel ;

CONSIDERANT que les dépenses réelles de la section d'investissement se chiffrent à 4 622 428.92 € et que le virement de crédits de la présente décision représente 0.13% des dépenses d'investissement et se situe donc dans la limite autorisée ;

CONSIDERANT que le crédit initial de 4 600 € pour l'opération 27 est insuffisant et qu'il convient de l'abonder pour honorer une facture liée à des achats de jardinières destinées à favoriser la sécurité routière. Le but est d'empêcher le franchissement du terre-plein situé sur le parking de la place du 11 novembre 1918 ;

CONSIDERANT la possibilité de Madame le Maire de réaliser des virements de crédits par décision municipale ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Un mouvement de crédits est opéré sur le budget primitif 2026 comme suit :

- Opération 27 « Mobilier Urbain » : + 6 200 €
- Opération 72 « Travaux économie d'énergie » : - 6 200 €

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière du service de gestion comptable de Grenade sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de Toulouse (31).

Fait à Merville, le 24 juin 2026,

Le Maire
Chantal AYGAT

Affiché le :

29 juin 2026

Publié le : 30/06/2026 09:19 (Europe/Paris)

Collectivité : Merville

https://www.merville31.fr/documents_administratifs/69175

